

Suivi environnemental de l'UVE de Sète

Mesure air ambiant



Contexte de l'étude

✓ Cadre

- Etudes réalisées dans le cadre du porter à connaissance
- Mesures avant la mise en marche du nouvel incinérateur

✓ Traceurs visés

- Benzène (C_6H_6)
- Ammoniac (NH_3)
- Chlorure d'hydrogène (HCl)
- Fluorure d'hydrogène (HF)

✓ Déroulement

- Campagne ponctuelle

Méthode de surveillance mise en œuvre



Dispositifs de mesures à diffusion passive de marque Radiello®



Exposition des tubes passifs : 04 octobre au 17 octobre 2023

Modalités d'interprétation des résultats

Comparaison aux valeurs mesurées sur la station **représentative de l'environnement local témoin** (station 6), station à l'abri des vents en provenance de l'incinérateur

Comparaison aux **valeurs réglementaires** pour le benzène :

- un objectif de qualité de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ *
- une valeur limite pour la protection de la santé humaine de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ **

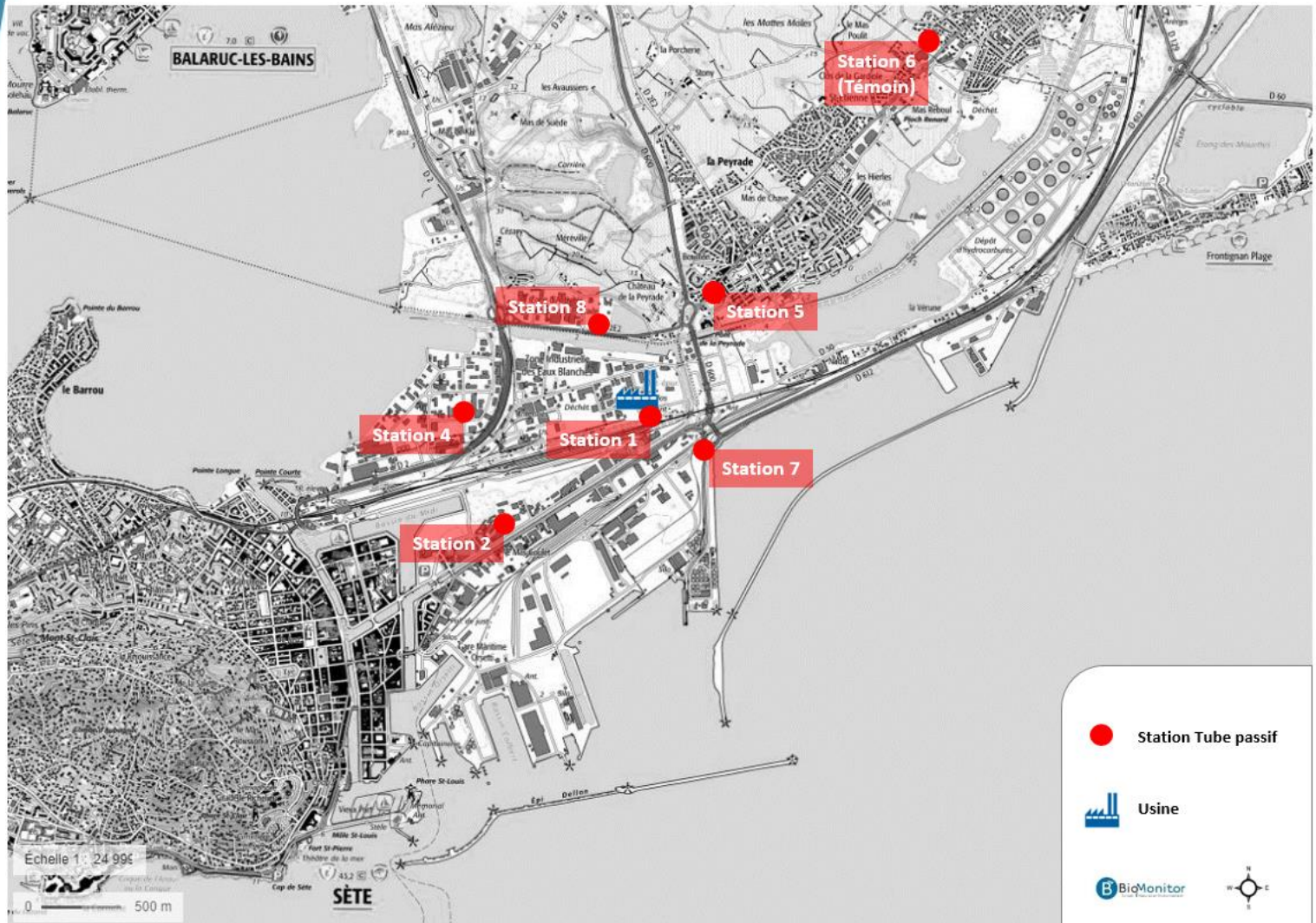
Comparaison aux **valeurs repères** :

Contaminant	Valeur	Type de valeur	Référence
NH ₃	4,2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
HCl	0,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne annuelle obtenue sur le témoin urbain	ATMO Occitanie. Bilan de la qualité de l'air en 2019
HF	< 0,2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
Benzène	1,0 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		

* Directive européenne 2008/50/CE du 21 mai 2008 et le décret 2010/1250 du 21 octobre 2010

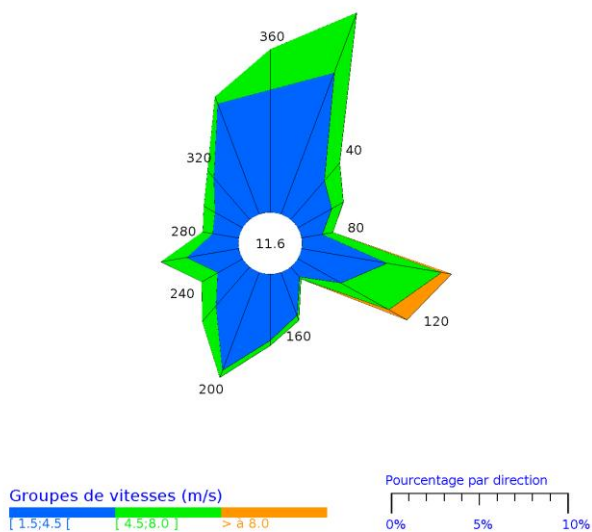
** Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe Décret 2010/1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air

Positionnement des stations



Roses des vents - campagne 2023

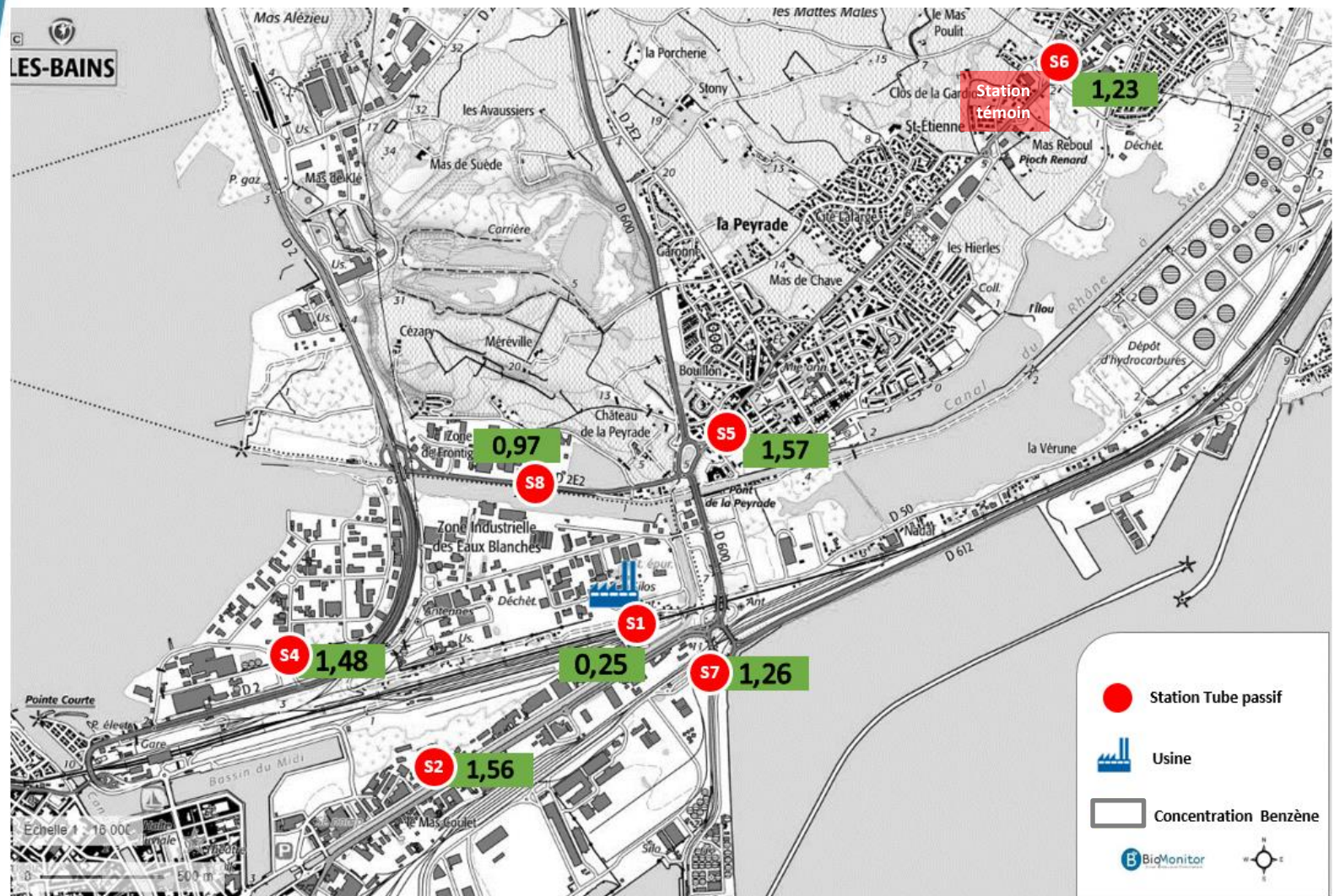
Régime des vents enregistrés par la station
Météo-France de Sète



Période d'exposition des tubes du
04 octobre au 17 octobre 2023

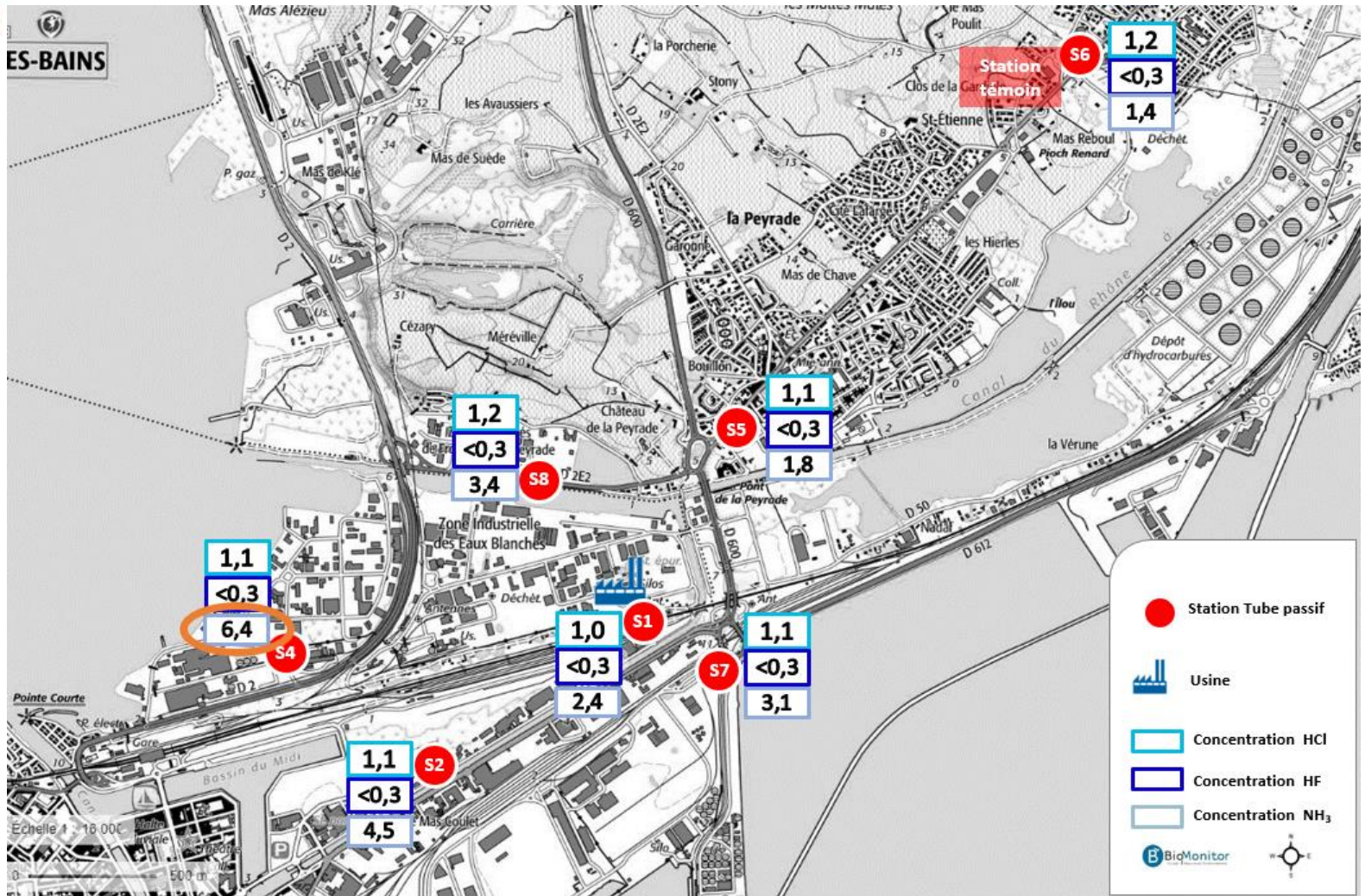
Station	Taux d'exposition des stations aux vents Du 04/10 au 17/10/2023)
1 - Jardins partagés	10,9 %
2 -Protection civile	14,5 %
4 - Corsi Fit	15,5 %
5 - Enedis	14,2 %
6 – Piscine (témoin)	13,4 %
7 - Ekol Logistique	10,9 %
8 - Citroën	8,1 %

Résultats Benzène



Témoin urbain (moyenne) = $1,0 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Objectif de qualité = $2,00 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Valeur limite = $5,00 \mu\text{g}/\text{m}^3$

Résultats NH₃, HCl et HF



Témoin urbain - moyenne (min-max)
 HCl = 0,8 µg/m³ (0,6 - 1,0)
 HF = <0,2 µg/m³
 NH₃ = 4,2 µg/m³ (2,8 - 6,2)

Pour le benzène, le HCl et le HF

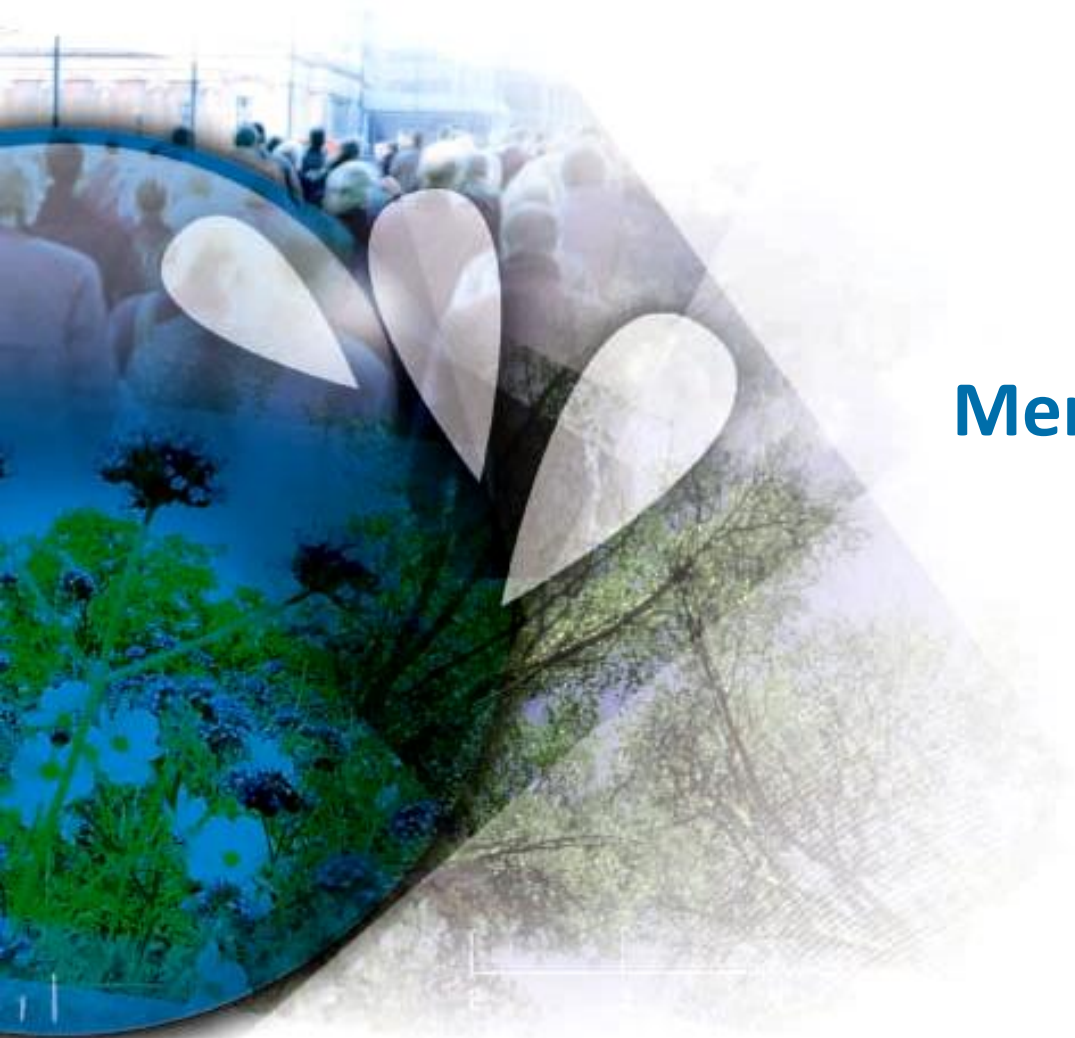
Concentrations équivalentes à celles mesurées sur la station représentative de l'environnement local témoin. Les concentrations mesurées sont représentatives de celles mesurées dans un contexte urbain. Les concentrations en benzène sont inférieures aux valeurs réglementaires.

Pour le NH₃

Des valeurs plus marquées que celle mesurée sur la station témoin sur la majorité des stations néanmoins les valeurs restent équivalentes à celle mesurée en contexte urbain sans influence de l'UVE et aucune corrélation avec les conditions d'exposition des stations ne peut être mise en évidence.

Conclusion

Absence d'impact en lien avec les activités de l'UVE de Sète, sur la période d'exposition pour ces quatre composés gazeux.



Merci pour votre attention

Mme CLAVERI
Responsable d'études